



**Assemblée des Nations Unies  
pour l'environnement du  
Programme des Nations Unies  
pour l'environnement**

Distr. générale  
1<sup>er</sup> février 2022

Français  
Original : anglais

**Assemblée des Nations Unies pour l'environnement  
du Programme des Nations Unies pour l'environnement  
Cinquième session**

Nairobi (hybride), 22–26 février 2021 et 28 février–2 mars 2022\*  
Point 5 de l'ordre du jour provisoire\*\*

**Questions relatives à la politique et à la gouvernance  
internationales en matière d'environnement**

**Progrès réalisés dans la mise en œuvre du paragraphe 18  
de la décision 5/2 sur l'application du principe de la répartition  
géographique équitable dans le cadre de la stratégie  
de recrutement du Programme des Nations Unies pour  
l'environnement\*\*\***

**Rapport de la Directrice exécutive**

**Introduction**

1. Au paragraphe 18 de sa décision 5/2, l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement a prié la Directrice exécutive d'accorder l'attention voulue au principe de la répartition géographique équitable, conformément au paragraphe 3 de l'Article 101 de la Charte des Nations Unies, dans le cadre de la stratégie de recrutement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), et de lui présenter, à la reprise de sa cinquième session, un rapport complet sur les ressources humaines pour examen.

2. On trouvera dans le présent rapport des données relatives au personnel du PNUE du point de vue de la répartition géographique et de la parité des sexes et une description des progrès récents enregistrés dans le cadre des efforts faits pour améliorer la diversité géographique. Y sont par ailleurs présentées la stratégie de recrutement et de sensibilisation du PNUE et d'autres initiatives visant à se doter d'un personnel plus inclusif. Il s'agit notamment d'investir dans le renforcement des capacités du personnel, afin d'appuyer les nouvelles priorités du PNUE, de permettre la mise en place de mécanismes d'information et de communication et de parvenir à une structure organisationnelle plus solide adaptée à une responsabilité collective.

\* Conformément aux décisions prises par le Bureau de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement à sa réunion du 8 octobre 2020 et par les bureaux de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement et du Comité des représentants permanents à leur réunion conjointe du 1<sup>er</sup> décembre 2020, la cinquième session de l'Assemblée pour l'environnement a été ajournée le 23 février 2021 et devrait reprendre en présentiel en février 2022.

\*\* UNEP/EA.5/1/Rev.2.

\*\*\* La version anglaise du présent document n'a pas été revue par les services d'édition.

3. Ces initiatives sont essentielles à la mise en œuvre réussie de la stratégie à moyen terme pour la période 2022–2025, compte tenu de la complexité sans précédent des défis environnementaux mondiaux. Dans ce contexte, le PNUE reconnaît que la maîtrise intellectuelle et les compétences techniques indispensables pour appuyer la mise en œuvre de la stratégie à moyen terme supposent un personnel de plus en plus agile, diversifié et motivé qui soit bien géré et très performant.
4. Le PNUE traite les questions d'administration et de personnel conformément à l'architecture administrative du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies. À cet égard, l'Assemblée générale, par sa résolution 45/248 B, partie VI, du 21 décembre 1990, a réaffirmé que la Cinquième Commission était celle de ses grandes commissions à laquelle incombe le soin des questions administratives et budgétaires.
5. Comme prescrit par l'Assemblée générale et conformément à l'Article 101 de la Charte des Nations Unies, le PNUE est chargé de veiller à ce que la considération dominante dans le recrutement et la fixation des conditions d'emploi du personnel soit la nécessité d'assurer à l'Organisation les services de personnes possédant les plus hautes qualités de travail, de compétence et d'intégrité. Le PNUE reconnaît également qu'il convient de tenir dûment compte de l'importance que revêt le recrutement du personnel sur une base géographique aussi large que possible et comprend que sa présence à l'échelle mondiale suppose un personnel diversifié, équilibré du point de vue de la répartition géographique et de la parité des sexes et composé de fonctionnaires agiles et polyvalents partageant ses valeurs fondamentales, afin de mettre en œuvre sa stratégie à moyen terme et son programme de travail de manière efficace.
6. Le PNUE s'est engagé à améliorer la diversité géographique globale au sein de l'organisation et a approuvé une stratégie visant à appliquer le principe d'une plus grande diversité géographique au sein de son personnel. La stratégie comprend à la fois les composantes clefs d'une répartition géographique équitable et d'une plus grande diversité des groupes régionaux et vise à augmenter la représentation régionale des pays non représentés et sous-représentés, tout en réduisant les déséquilibres, en vue de parvenir à une diversité géographique accrue et améliorée.
7. Le Bureau des ressources humaines a fourni au système des Nations Unies des directives concernant la diversité géographique (document A/72/492 et Stratégie en faveur de la diversité géographique du Bureau des ressources humaines), afin d'encourager la constitution d'un personnel performant et diversifié pour une meilleure représentation géographique correspondant à la population qu'il sert. La diversité au sein des groupes régionaux est définie pour chaque groupe régional, qui se compose de représentants des États Membres et des États observateurs par région géographique.

## Section I – Aperçu général de la diversité géographique et de la parité des sexes au sein du PNUE

### A. Le personnel du PNUE en chiffres

1. Au 31 décembre 2021, le PNUE comptait 1 295 personnes dans ses effectifs (personnel de l'ONU) :
  - a) 782 administrateur(trice)s et fonctionnaires de rang supérieur ;
  - b) 505 agent(e)s des services généraux ;
  - c) 8 administrateur(trice)s recruté(e)s sur le plan national.
2. Le nombre de fonctionnaires est passé à 1 295, contre 1 244 en 2019 et 1 267 en 2020.
3. Au 31 décembre 2021, les fonctionnaires étaient répartis dans 37 lieux d'affectation :
  - a) Sur les 1 295 fonctionnaires du PNUE, 519 occupaient un poste à Nairobi (siège du PNUE), soit 40 % des fonctionnaires appartenant aux catégories des administrateur(trice)s et des agent(e)s des services généraux ;
  - b) 776 fonctionnaires travaillaient dans des bureaux hors siège, soit 60 % des fonctionnaires appartenant aux catégories des administrateur(trice)s (36 lieux d'affectation), des agent(e)s des services généraux (28 lieux d'affectation) et des administrateur(trice)s recruté(e)s sur le plan national (6 lieux d'affectation) ;
  - c) Dans la catégorie des administrateur(trice)s et des fonctionnaires de rang supérieur, 294 fonctionnaires sur 782 (37,6 %) étaient affectés à Nairobi, le reste étant réparti dans 36 lieux d'affectation en dehors du siège.
4. Références de l'appendice 1 – Liste complète des nationalités du personnel du PNUE.
5. Références de l'appendice 2 – Pays non représentés, sous-représentés et surreprésentés, composition démographique du personnel du Secrétariat de l'ONU.

### B. Répartition géographique équitable

6. Selon la Stratégie en faveur de la diversité géographique publiée par le Bureau des ressources humaines en 2020, l'objectif d'une représentation géographique équitable est de faire en sorte que chaque État Membre non représenté soit représenté au sein de l'ONU et de faire entrer autant d'États Membres sous-représentés que possible dans la fourchette du système des fourchettes souhaitables.
7. La répartition géographique équitable est déterminée par le système des fourchettes souhaitables de l'Assemblée générale pour évaluer le niveau de représentation adapté de chaque État membre au sein du personnel de l'ONU. Ce système étudie un sous-ensemble des membres du personnel recrutés sur le plan international, à savoir ceux qui sont titulaires d'un engagement permanent, continu ou de durée déterminée et occupent un poste soumis au principe de la répartition géographique ou ont été recrutés par le biais du programme Jeunes administrateurs. Le tableau des fourchettes souhaitables est évalué chaque année en fonction des fonctionnaires occupant un poste soumis au principe de la répartition géographique.
8. Au 31 décembre 2021, l'ensemble des fonctionnaires du PNUE occupant un poste soumis au principe de la répartition géographique ou un poste inscrit au budget ordinaire étaient répartis comme suit :
  - a) 80 administrateur(trice)s et fonctionnaires de rang supérieur (sur 782 fonctionnaires, soit 10 %) ;
  - b) 14 agent(e)s des services généraux (sur 505 fonctionnaires, soit 2,7 %).
9. Les fonctionnaires occupant un poste inscrit au budget ordinaire se trouvent uniquement au secrétariat du PNUE, les accords multilatéraux sur l'environnement administrés par le PNUE ne disposant pas de tels postes.
10. La répartition géographique équitable fait partie de la stratégie du PNUE visant à accroître la diversité géographique globale au sein de son personnel. Les graphiques suivants (figures 1 et 2) présentent la répartition des fonctionnaires du PNUE appartenant à la catégorie des administrateur(trice)s et des fonctionnaires de rang supérieur en fonction des systèmes des fourchettes

souhaitables fixés par le Secrétariat pour les années 2018 à 2021. Il convient de noter que les fourchettes souhaitables ne sont applicables qu'aux postes soumis au principe de la répartition géographique (budget ordinaire).

Figure 1

**Répartition régionale équitable : total des postes d'administrateur(trice) et de fonctionnaire de rang supérieur inscrits au budget ordinaire (postes soumis au principe de la répartition géographique), en pourcentages**

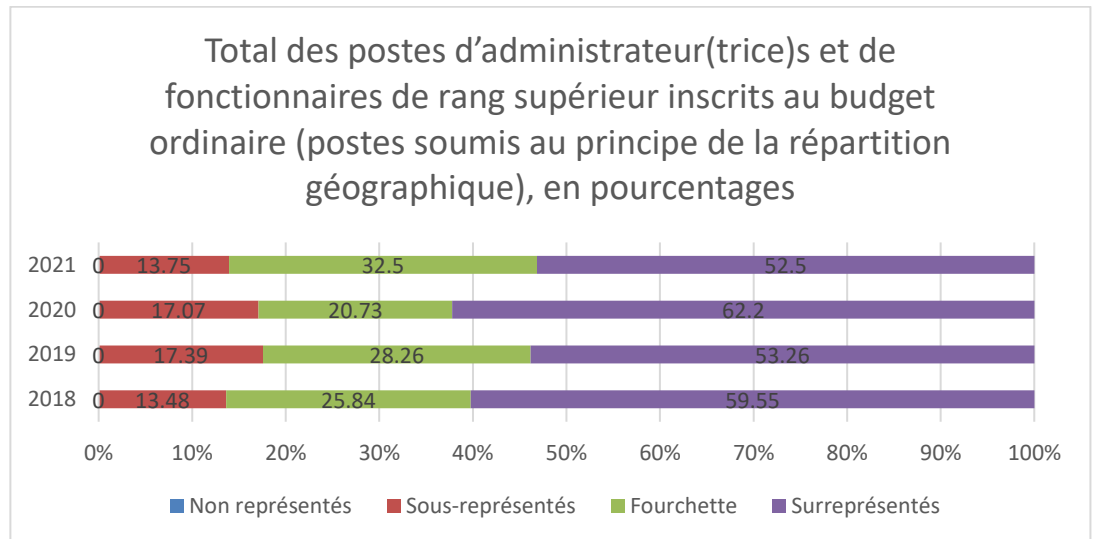
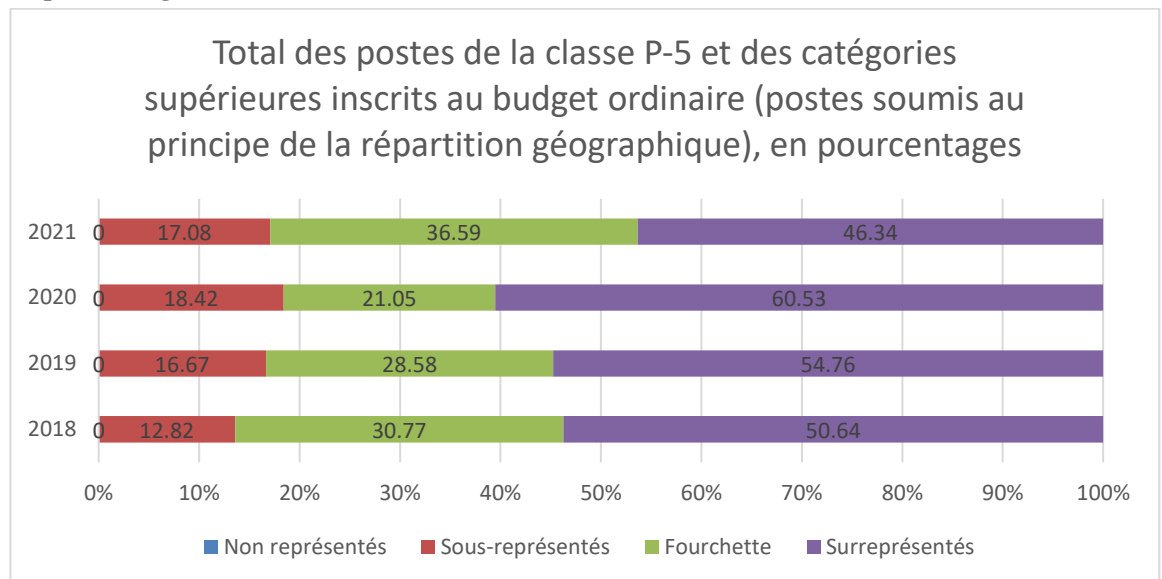


Figure 2

**Répartition régionale équitable : total des postes de la classe P-5 et des catégories supérieures inscrits au budget ordinaire (postes soumis au principe de la répartition géographique), en pourcentages**



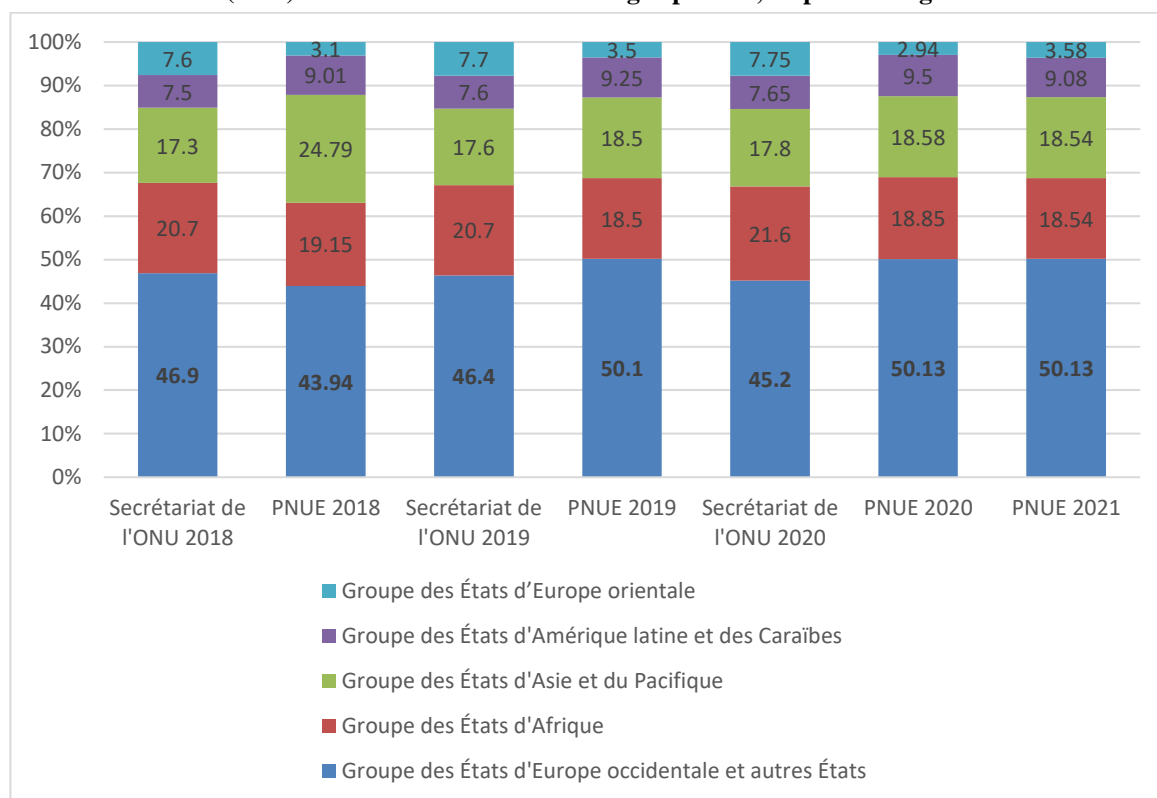
### C. Amélioration de la représentation des différents groupes régionaux

11. La figure 3 compare les données historiques relatives aux effectifs correspondant aux différents groupes régionaux au Secrétariat de l'ONU et au secrétariat du PNUE, y compris les accords multilatéraux sur l'environnement. Les données pour le PNUE tiennent compte de l'ensemble des membres de son personnel (secrétariat et accords multilatéraux sur l'environnement) appartenant à la catégorie des administrateur(trice)s et des fonctionnaires de rang supérieur de 2018 à 2021, toutes sources de financement confondues.

12. Les données du Secrétariat de l'ONU sont fournies à titre de comparaison pour indiquer à la fois l'objectif vers lequel tendre pour assurer une meilleure représentation et la façon dont la trajectoire du PNUE en matière de représentation des groupes régionaux s'aligne sur celle du Secrétariat de l'ONU.

Figure 3

**Représentation des groupes régionaux : comparaison du Secrétariat de l'ONU avec le secrétariat du PNUE et les accords multilatéraux sur l'environnement pour l'ensemble de la catégorie des administrateur(trice)s et des fonctionnaires de rang supérieur, en pourcentages\***

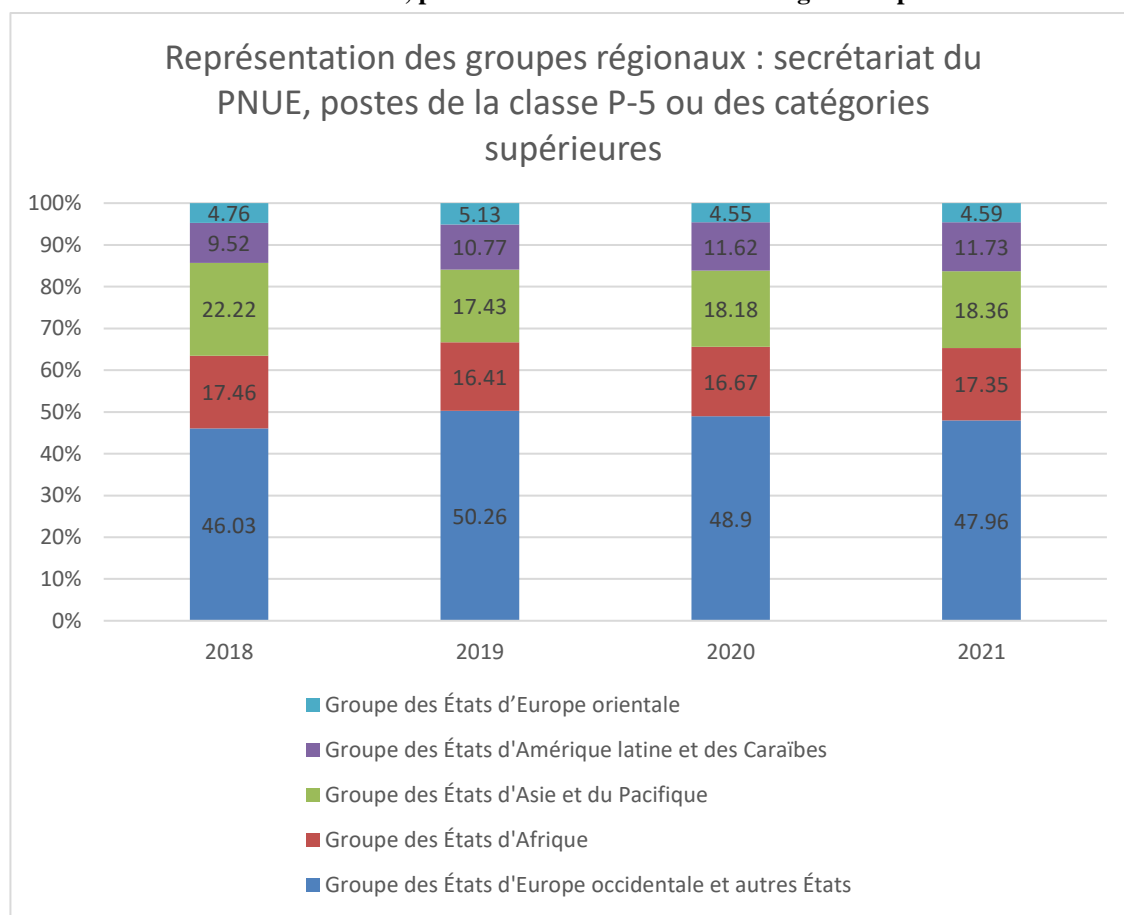


13. La figure 4 présente les données historiques relatives à la représentation des différents groupes régionaux au sein du PNUE pour les fonctionnaires occupant un poste de la classe P-5 ou des catégories supérieures durant la même période.

\* Aucune donnée globale pour le Secrétariat de l'ONU n'a été communiquée pour l'année 2021. Les données du Secrétariat de l'ONU pour les années 2018 et 2019 proviennent de la Stratégie en faveur de la diversité géographique publiée par le Bureau des ressources humaines en janvier 2020.

Figure 4

**Représentation des groupes régionaux : secrétariat du PNUE, y compris les accords multilatéraux sur l'environnement, postes de la classe P-5 ou des catégories supérieures**



14. La représentation des groupes régionaux au sein du PNUE est étudiée plus en détail pour deux ensembles de données, le premier tenant compte uniquement du secrétariat du PNUE et le deuxième des seuls accords multilatéraux sur l'environnement administrés par le PNUE.

15. Les tableaux 1A et 1B font uniquement état de la représentation des groupes régionaux au sein du secrétariat du PNUE, sans tenir compte des accords multilatéraux sur l'environnement administrés par le PNUE. Le tableau 1A présente la représentation des groupes régionaux uniquement au sein du secrétariat du PNUE de 2018 à 2021, pour l'ensemble de la catégorie des administrateur(trice)s et des fonctionnaires de rang supérieur, tandis que le tableau 1B présente la représentation des groupes régionaux durant la même période pour les fonctionnaires occupant un poste de la classe P-5 ou des catégories supérieures.

Tableau 1A

**Représentation des groupes régionaux : secrétariat du PNUE (à l'exception des accords multilatéraux sur l'environnement), catégorie des administrateur(trice)s et des fonctionnaires de rang supérieur, en pourcentages**

Année	Groupe des États d'Europe occidentale et autres États	Groupe des États d'Afrique	Groupe des États d'Asie et du Pacifique	Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes	Groupe des États d'Europe orientale
2018	50,93	16,69	18,17	8,66	2,38
2019	50,76	15,91	20,64	9,14	3,39
2020	48,73	19,59	19,75	9,39	2,55
2021	48,76	19,25	19,88	8,54	3,42

Tableau 1B

**Représentation des groupes régionaux : secrétariat du PNUE (à l'exception des accords multilatéraux sur l'environnement), postes de la classe P-5 ou des catégories supérieures, en pourcentages**

<i>Année</i>	<i>Groupe des États d'Europe occidentale et autres États</i>	<i>Groupe des États d'Afrique</i>	<i>Groupe des États d'Asie et du Pacifique</i>	<i>Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes</i>	<i>Groupe des États d'Europe orientale</i>
2018	56,29	16,56	15,89	6,62	4,64
2019	57,62	9,83	18,54	7,95	5,96
2020	52,69	14,37	17,96	10,18	4,79
2021	51,87	15	19,38	9,38	4,38

16. Les tableaux 2A et 2B présentent la représentation des groupes régionaux uniquement au sein des accords multilatéraux sur l'environnement administrés par le PNUE, en ne tenant pas compte du secrétariat, pour la période 2018–2021, le tableau 2A traitant uniquement de la catégorie des administrateur(trice)s et des fonctionnaires de rang supérieur et le tableau 2B uniquement des fonctionnaires occupant un poste de la classe P-5 ou des catégories supérieures.

Tableau 2A

**Accords multilatéraux sur l'environnement administrés par le PNUE uniquement, catégorie des administrateur(trice)s et des fonctionnaires de rang supérieur, en pourcentages**

<i>Année</i>	<i>Groupe des États d'Europe occidentale et autres États</i>	<i>Groupe des États d'Afrique</i>	<i>Groupe des États d'Asie et du Pacifique</i>	<i>Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes</i>	<i>Groupe des États d'Europe orientale</i>
2018	57,02	16,53	9,92	9,92	6,61
2019	56,2	15,7	11,57	10,74	5,79
2020	57,85	15,7	12,4	9,09	4,96
2021	56,52	15,22	12,32	11,59	4,35

Tableau 2B

**Accords multilatéraux sur l'environnement administrés par le PNUE uniquement, postes de la classe P-5 ou des catégories supérieures, en pourcentages**

<i>Année</i>	<i>Groupe des États d'Europe occidentale et autres États</i>	<i>Groupe des États d'Afrique</i>	<i>Groupe des États d'Asie et du Pacifique</i>	<i>Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes</i>	<i>Groupe des États d'Europe orientale</i>
2018	34,29	22,85	14,29	22,86	5,71
2019	31,43	22,86	17,14	25,71	2,86
2020	29,41	29,41	17,65	20,59	2,94
2021	30,56	27,78	13,89	22,22	5,56

## **D. Recrutement au sein du PNUE et des accords multilatéraux sur l'environnement administrés par le PNUE**

17. Le recrutement du personnel du PNUE au sein de son secrétariat et des accords multilatéraux sur l'environnement est présenté dans les tableaux suivants. Les recrutements désignent l'engagement initial par le PNUE de personnes provenant de l'extérieur du système des Nations Unies et l'engagement par le PNUE de personnes provenant d'autres entités des Nations Unies, ainsi que les mouvements internes au sein du PNUE comprenant les réaffectations et les promotions.

18. Le tableau 3A présente les recrutements et les mouvements de personnel pour l'ensemble du secrétariat du PNUE et des accords multilatéraux sur l'environnement administrés par le PNUE, tandis que le tableau 3B présente les mouvements pour les postes de la classe P-5 ou des catégories supérieures. Le tableau 4A présente les recrutements et les mouvements de personnel au sein du

secrétariat du PNUE, tandis que le tableau 4B présente les mouvements pour les postes de la classe P-5 ou des catégories supérieures. Le tableau 5A présente les recrutements et les mouvements de personnel au sein des accords multilatéraux sur l'environnement administrés par le PNUE, tandis que le tableau 5B présente les mouvements pour les postes de la classe P-5 ou des catégories supérieures. Il est tenu compte de l'ensemble des mouvements de personnel, quelle que soit la source de financement.

Tableau 3A

**Total des recrutements pour la catégorie des administrateur(trice)s et des fonctionnaires de rang supérieur au sein du secrétariat du PNUE et des accords multilatéraux sur l'environnement administrés par le PNUE**

	<i>Groupe des États d'Europe occidentale et autres États</i>	<i>Groupe des États d'Afrique</i>	<i>Groupe des États d'Asie et du Pacifique</i>	<i>Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes</i>	<i>Groupe des États d'Europe orientale</i>	<i>Total</i>
2020	21	12	9	6	0	48
2021	82	20	38	20	8	168

Tableau 3B

**Total des recrutements aux postes de la classe P-5 ou des catégories supérieures au sein du secrétariat du PNUE et des accords multilatéraux sur l'environnement administrés par le PNUE**

	<i>Groupe des États d'Europe occidentale et autres États</i>	<i>Groupe des États d'Afrique</i>	<i>Groupe des États d'Asie et du Pacifique</i>	<i>Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes</i>	<i>Groupe des États d'Europe orientale</i>	<i>Total</i>
2020	2	4	1	2	0	9
2021	13	5	7	6	3	34

Tableau 4A

**Recrutements pour la catégorie des administrateur(trice)s et des fonctionnaires de rang supérieur au sein du secrétariat du PNUE uniquement, quelle que soit la source de financement**

	<i>Groupe des États d'Europe occidentale et autres États</i>	<i>Groupe des États d'Afrique</i>	<i>Groupe des États d'Asie et du Pacifique</i>	<i>Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes</i>	<i>Groupe des États d'Europe orientale</i>	<i>Total</i>
2020	16	10	8	5	0	39
2021	63	16	32	18	6	135

Tableau 4B

**Recrutements aux postes de la classe P-5 ou des catégories supérieures au secrétariat du PNUE uniquement, quelle que soit la source de financement**

	<i>Groupe des États d'Europe occidentale et autres États</i>	<i>Groupe des États d'Afrique</i>	<i>Groupe des États d'Asie et du Pacifique</i>	<i>Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes</i>	<i>Groupe des États d'Europe orientale</i>	<i>Total</i>
2020	1	3	1	2	0	7
2021	10	4	6	5	2	27



Tableau 5A

**Recrutements pour la catégorie des administrateur(trice)s et des fonctionnaires de rang supérieur au sein des accords multilatéraux sur l'environnement administrés par le PNUE uniquement**

	<i>Groupe des États d'Europe occidentale et autres États</i>	<i>Groupe des États d'Afrique</i>	<i>Groupe des États d'Asie et du Pacifique</i>	<i>Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes</i>	<i>Groupe des États d'Europe orientale</i>	<i>Total</i>
2020	5	2	1	1	0	9
2021	19	4	6	2	2	33

Tableau 5B

**Recrutements aux postes de la classe P-5 ou des catégories supérieures au sein des accords multilatéraux sur l'environnement administrés par le PNUE uniquement**

	<i>Groupe des États d'Europe occidentale et autres États</i>	<i>Groupe des États d'Afrique</i>	<i>Groupe des États d'Asie et du Pacifique</i>	<i>Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes</i>	<i>Groupe des États d'Europe orientale</i>	<i>Total</i>
2020	1	1	0	0	0	2
2021	3	1	1	1	1	7

## E. Progrès réalisés par le PNUE en matière de parité des sexes

19. Le PNUE se conforme également à la Stratégie sur la parité des sexes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies. Le rapport actualisé pour 2021–2023 ciblera la réalisation des objectifs pour les classes appartenant à la catégorie des administrateur(trice)s et des fonctionnaires de rang supérieur. À la fin de l'année 2021, le PNUE avait atteint ou dépassé les objectifs du Bureau des ressources humaines en matière de **parité des sexes** pour sept des huit classes concernées, d'après les données sur les effectifs du 31 décembre 2021. Cela signifie que non seulement la parité a été atteinte globalement dans l'ensemble de l'organisation, mais aussi qu'elle peut être observée lorsque les données sont ventilées par classe, de P-2 à P-4 puis de D-1 jusqu'au niveau des Secrétaires généraux(ales) adjoint(e)s. Le tableau 6 illustre ces informations.

Tableau 6

**Parité des sexes au 31 décembre 2021, données ventilées par classe**

<i>Classe</i>	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes (en %)</i>	<i>Total</i>
Secrétaires généraux(ales) adjoint(e)s	1	0	100	1
Sous-Secrétaires généraux(ales)	3	0	100	3
D-2	7	4	63,6	11
D-1	24	24	50	48
P-5	59	74	44,4	133
P-4	122	131	48,2	253
P-3	137	92	59,8	229
P-2	64	40	61,5	104
<b>TOTAL</b>	<b>417</b>	<b>365</b>	<b>53,32</b>	<b>782</b>

## F. Gestion prévisionnelle des besoins en personnel : postes vacants et départs à la retraite prévus au PNUE jusqu'en 2023

20. Dans le cadre de la prévision de ses besoins futurs en personnel, le PNUE continue de surveiller la liste des futurs départs à la retraite, en recensant les postes vacants à venir dans la catégorie des administrateur(trice)s et des fonctionnaires de rang supérieur, quelles que soient les sources de financement. La gestion prévisionnelle des besoins en personnel permet à l'organisation de recenser les ensembles de compétences et les besoins organisationnels futurs qui pourraient être utilisés pour améliorer la diversité géographique à moyen et à long terme par des activités ciblées de sensibilisation et le recrutement de talents.

21. Au vu des départs à la retraite prévus entre fin décembre 2021 et fin 2023 et les postes vacants à la fin de l'année 2021 dans la catégorie des administrateur(trice)s et des fonctionnaires de rang supérieur, le PNUE estime que la plupart des recrutements se feront à partir de sources de financement autres que le budget ordinaire.

Tableau 7

### Départs à la retraite de la catégorie des administrateur(trice)s et des fonctionnaires de rang supérieur entre décembre 2021 et 2023, ventilés par financement

<i>Classe</i>	<i>Budget ordinaire (postes soumis au principe de la répartition géographique)</i>	<i>Toutes autres sources de financement</i>
D-2	–	1
D-1	1	–
P-5	1	8
P-4	–	6
P-3	1	3
P-2	–	1

Tableau 8

### Postes vacants actuels de la catégorie des administrateur(trice)s et des fonctionnaires de rang supérieur, ventilés par financement

<i>Classe</i>	<i>Budget ordinaire (postes soumis au principe de la répartition géographique)</i>	<i>Toutes autres sources de financement</i>
D-1	0	2
P-5	1	16
P-4	5	23
P-3	1	36
P-2	0	26

## Section III – Vers un personnel plus qualifié et diversifié

### 1. Relèvement des compétences du personnel et renforcement des compétences techniques

22. Dans le cadre de son engagement à améliorer la mise en œuvre de son mandat, le PNUE investit dans le relèvement des compétences de son personnel et dans le renforcement des compétences techniques exigées des nouvelles recrues occupant des postes importants.

23. S'agissant de ses efforts de relèvement des compétences, le PNUE dispose actuellement des deux plateformes suivantes de gestion de l'apprentissage pour la formation et le perfectionnement du personnel :

a) L'Académie d'entreprise, qui vise à appuyer les pratiques de fonctionnement du PNUE au moyen de cours en ligne et sous forme hybride et d'une plateforme de tutorat numérique. Actuellement, des cours sont dispensés à plus de 150 responsables de la gestion des fonds, en mettant l'accent sur les politiques de lutte contre la fraude. Le tutorat numérique est conçu comme une orientation fournie « en cours d'emploi » à l'issue des formations ;

b) La plateforme d'apprentissage en ligne du PNUE, qui propose des cours, des ateliers et des séminaires de fond. Les cours proposés actuellement sont notamment les suivants : Programme axé sur les résultats et gestion de projet ; Réformes de l'ONU ; Renforcement des capacités dans le domaine de l'eau ; Assurance de la qualité en matière de surveillance de la qualité de l'eau douce ; Conception de programmes de surveillance de la qualité de l'eau douce.

24. Ces plateformes sont complétées par des efforts supplémentaires visant à renforcer les compétences techniques et scientifiques, y compris au moyen de l'élaboration d'une stratégie scientifique, de communautés de pratique dans des domaines clés (par exemple, le cercle d'excellence scientifique sur les plastiques et l'eau douce), de la formation à l'examen par des pairs, qui comprend des compétences en matière d'esprit critique et d'analyse dans un large éventail de disciplines, et du développement de plateformes transversales sur la surveillance de l'environnement mondial, telles que les Systèmes mondiaux de surveillance continue de l'environnement pour l'air, l'eau et les océans. Une attention accrue est également accordée aux compétences scientifiques et techniques, qui bénéficient d'un renforcement dans le cadre du programme de transformation numérique, lequel permet au personnel d'acquérir des compétences supplémentaires en matière de science des données, d'analyse des données et d'intelligence artificielle.

25. Les efforts susmentionnés seront complétés par un examen de la famille d'emplois environnementaux existants dans le cadre des ressources humaines du Secrétariat de l'ONU, afin de définir de nouveaux profils d'emploi type dans les principaux domaines environnementaux essentiels à la mise en œuvre du mandat du PNUE. Cette démarche permettra au PNUE de définir les nouvelles compétences techniques qui seront exigées des futures recrues, conformément à son mandat fondé sur la science.

## 2. Initiatives de sensibilisation en cours

26. Dans le cadre de sa stratégie de recrutement et de sensibilisation, le PNUE renforce ses capacités et ses approches afin d'attirer de nouveaux talents adaptés à ses besoins, de combler les inégalités fondées sur le genre qui subsistent et d'améliorer la représentation des groupes régionaux et la répartition géographique équitable. Dans ce contexte, le PNUE a entamé les démarches suivantes :

a) **Engagement de la direction** – La Directrice exécutive a fait part de son engagement ferme à renforcer la représentation des groupes régionaux et la répartition géographique équitable. L'équipe dirigeante a été informée de la stratégie de sensibilisation et du fait qu'il serait tenu compte des progrès en matière de recrutement dans la mesure des résultats ;

b) **Ressources et outils de gestion** – Le PNUE a pourvu un poste de fonctionnaire chargé(e) des relations avec les partenaires potentiels qui cible la sensibilisation et le recrutement dans certaines zones géographiques. Un tableau de bord de gestion des ressources humaines a été mis en place pour suivre les recrutements et les effectifs actuels et passés au regard de la diversité géographique et de la parité des sexes par rapport aux prévisions de postes vacants. Le PNUE suit les postes vacants et les départs à la retraite prévus pour les deux prochaines années, afin d'améliorer la gestion prévisionnelle des besoins en personnel et de répondre aux futurs besoins de compétences ;

c) **Stratégies externes pour le recrutement de talents** – Le PNUE recense activement les partenariats et réseaux actuels qui peuvent être davantage mobilisés en vue de promouvoir la diversité géographique. Dans le cadre de ses efforts renouvelés faits pour recruter des talents, le PNUE a renforcé le recours à un large éventail de canaux de communication et de médias sociaux ciblés, en tirant parti des réseaux professionnels et des groupes d'expatriés du personnel du PNUE, ainsi qu'à des établissements universitaires et des institutions de recherche partenaires. Ces activités permettent au PNUE de mieux faire connaître sa réserve de postes vacants ;

d) **Sensibilisation par le biais de salons de recrutement** – Le PNUE participe activement à des salons de recrutement et d'orientation professionnelle organisés en partenariat avec les États Membres. Ces activités de sensibilisation permettent aux candidat(e)s intéressé(e)s de dialoguer directement et de demander des informations supplémentaires concernant les stages et les postes vacants au PNUE, les avantages du personnel et les procédures de candidature et de recrutement du PNUE, ainsi que la mise en œuvre du mandat du PNUE ;

e) **Sensibilisation directe** – Le PNUE intensifie la sensibilisation directe auprès des pays appartenant à des groupes régionaux sous-représentés, afin de mieux faire connaître l'organisation et ses procédures de recrutement dans le cadre de manifestations. Les deux manifestations suivantes ont été organisées au titre de cette approche ciblée : a) activité de sensibilisation au sein de la Fédération de Russie en collaboration avec le Centre d'information des Nations Unies à Moscou et avec l'appui

technique du Fonds des Nations Unies pour la population ; b) activité de sensibilisation en Ukraine en collaboration avec la Mission permanente de l'Ukraine auprès du PNUE ;

f) **Mobilisation des partenariats** – Le PNUE intensifie ses efforts pour tirer parti des partenariats et des réseaux par l'intermédiaire du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents des Nations Unies, des centres d'information des Nations Unies et des fonds, agences et programmes du système des Nations Unies, afin d'accroître sa diversité, en mobilisant les réseaux et les partenariats locaux en matière d'environnement au sein d'une région et d'un pays pour publier les avis de vacance de poste. Cette démarche s'accompagne d'efforts visant à accroître la diffusion des avis de vacance de poste par l'entremise des missions permanentes auprès du PNUE et des réseaux des ministères connexes. Le PNUE complète ces efforts en s'appuyant de plus en plus sur ses bureaux régionaux, les accords multilatéraux sur l'environnement et les lieux d'affectation hors siège afin d'étendre ses réseaux et ses activités de sensibilisation.

### 3. Un plan pour une plus grande diversité au niveau de la représentation des groupes régionaux

27. Le PNUE s'est engagé à réduire le poids des groupes régionaux les plus représentés et à augmenter celui des groupes régionaux moins représentés, afin d'atténuer le déséquilibre global qui existe au sein de ses effectifs en matière de diversité au niveau des groupes régionaux. Dans le même temps, le PNUE, comme le reste du Secrétariat de l'ONU, rencontre des problèmes qui ont entravé ses progrès au fil des ans en perpétuant l'absence de représentation équitable de l'ensemble de ses États Membres et le déséquilibre au sein de ses effectifs en matière de diversité au niveau de la représentation des groupes régionaux. Cela s'explique principalement par la difficulté à trouver des candidat(e)s provenant d'États Membres non représentés ou sous-représentés.

28. La stratégie du PNUE visant à améliorer la représentation géographique au sein de son personnel ne se limite pas aux groupes régionaux mais s'intéresse également à la représentation de chaque État Membre. Il convient de noter que dans chaque groupe, certains pays sont surreprésentés et d'autres sous-représentés. Le PNUE s'efforce donc de traiter ces deux dimensions (représentation à l'échelle du groupe régional et de l'État membre).

29. Toutefois, l'expérience montre que pour que des progrès soient visibles, il faut déployer des efforts continus et déterminés sur le long terme. Dans ce contexte, le PNUE entend mettre en œuvre un plan en quatre points pour accroître la représentation des États Membres non représentés et sous-représentés et des groupes régionaux moins représentés.

a) Renforcer les directives internes, mener des actions de communication, donner des orientations et faire des campagnes de suivi et de sensibilisation ciblant à la fois la haute direction et les opérations du PNUE, et renforcer les dispositifs d'application du principe de responsabilité ;

b) Renforcer sans relâche les activités de prospection, hors ligne et en ligne au moyen de plateformes et d'outils existants et nouveaux, afin de faire connaître les emplois disponibles et d'améliorer l'image de marque de l'employeur ;

c) Tirer parti des connaissances, de l'expérience et des ressources des États Membres, des autres entités des Nations Unies et des réseaux d'organisations internationales ;

d) Créer un nouveau programme du PNUE pour les groupes régionaux moins représentés et les États Membres non représentés ou sous-représentés. Un tel programme ciblera les jeunes diplômé(e)s afin de mobiliser les nouveaux talents et de créer un nouveau vivier. À terme, le programme cherchera à accroître la représentation des ressortissant(e)s des groupes régionaux moins représentés et des États Membres non représentés ou sous-représentés au sein du PNUE, ainsi qu'à renforcer les compétences des jeunes talents dans les domaines techniques d'une importance cruciale pour le développement des groupes régionaux moins représentés.

## Section IV – Observations

30. L'objectif du PNUE est d'être l'autorité mondiale de premier plan en matière d'environnement chargée de définir le programme mondial pour l'environnement. La gestion du PNUE a pour but d'appuyer l'organisation pour qu'elle soit axée sur les résultats et la performance, en continuant de mettre l'accent sur la culture interne, la diversité, l'inclusion, l'absence de racisme et les résultats. Dans le cadre de ces efforts, le PNUE entend cibler le relèvement des compétences de son personnel et le renforcement des compétences techniques, afin de répondre aux exigences de sa nouvelle stratégie à moyen terme. Cette démarche s'accompagnera d'un engagement continu à combler les inégalités fondées sur le genre qui subsistent et de la mise en œuvre du plan en quatre points susmentionné, qui vise à accroître la représentation des États Membres non représentés et sous-représentés et des groupes régionaux moins représentés. Couplés à la gestion prévisionnelle des besoins en personnel et à l'amélioration des efforts de gestion des carrières dans le contexte plus large du cadre des ressources humaines du Secrétariat de l'ONU, ces éléments constitueront l'épine dorsale d'une stratégie pluriannuelle des ressources humaines visant à permettre au PNUE d'accélérer la mise en œuvre de la dimension environnementale des objectifs de développement durable.

## Appendice 1

Le tableau suivant présente la liste des nationalités représentées au sein du personnel du PNUE au 31 décembre 2021. Les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre de fonctionnaires affectés à Nairobi.

État Membre	Région	Statut	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total
AFGHANISTAN	Groupe des États d'Asie et du Pacifique	SOUS-REPRÉSENTÉ						1			1
AFRIQUE DU SUD	Groupe des États d'Afrique	SURREPRÉSENTÉ				1 (1)	6 (1)	4 (2)	1 (1)		12 (5)
ALBANIE	Groupe des États d'Europe orientale	FOURCHETTE				2					2
ALGÉRIE	Groupe des États d'Afrique	FOURCHETTE						1 (1)	1		2 (1)
ALLEMAGNE	Groupe des États d'Europe occidentale et autres États	FOURCHETTE				1 (1)	4 (2)	11 (2)	15 (6)	12 (2)	43 (13)
ANGOLA	Groupe des États d'Afrique	NON REPRÉSENTÉ								1 (1)	1 (1)
APATRIDE									1 (1)		1 (2)
ARABIE SAOUDITE	Groupe des États d'Asie et du Pacifique	SOUS-REPRÉSENTÉ						2	1		3
ARGENTINE	Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes	FOURCHETTE					1	2	2		5
AUSTRALIE	Groupe des États d'Europe occidentale et autres États	FOURCHETTE				2 (2)	1 (1)	6 (3)	3 (2)		12 (8)
AUTRICHE	Groupe des États d'Europe occidentale et autres États	SURREPRÉSENTÉ				1 (1)		5	4 (1)		10 (2)
AZERBAÏDJAN	Groupe des États d'Europe orientale	FOURCHETTE						1			1
BANGLADESH	Groupe des États d'Asie et du Pacifique	FOURCHETTE						2	2	1	5
BARBADE	Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes	FOURCHETTE				1				1	2
BÉLARUS	Groupe des États d'Europe orientale	FOURCHETTE						1 (1)			1 (1)
BELGIQUE	Groupe des États d'Europe occidentale et autres États	SURREPRÉSENTÉ				1	2 (1)	3 (1)	2 (1)	2	10 (3)
BÉNIN	Groupe des États d'Afrique	FOURCHETTE				1 (1)		1 (1)			2 (2)

État Membre	Région	Statut	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total
BHOUTAN	Groupe des États d'Asie et du Pacifique	FOUR-CHETTE				1					1
BOLIVIE	Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes	FOUR-CHETTE						1 (1)		1	2 (1)
BOTSWANA	Groupe des États d'Afrique	FOUR-CHETTE				1					1
BRÉSIL	Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes	FOUR-CHETTE			1 (1)	2	4	8	1		16 (1)
BULGARIE	Groupe des États d'Europe orientale	SURRE-PRÉSEN- TÉ			1	1 (1)		1			3 (1)
BURKINA FASO	Groupe des États d'Afrique	FOUR-CHETTE						1 (1)			1 (1)
CAMEROUN	Groupe des États d'Afrique	SURRE-PRÉSEN- TÉ				1	4 (4)	1 (1)	1		6 (5)
CANADA	Groupe des États d'Europe occidentale et autres États	SURRE-PRÉSEN- TÉ			3	5 (3)	11 (4)	16 (1)	7 (6)		42 (10)
CABO VERDE	Groupe des États d'Afrique	SOUS-REPRÉ- SENTÉ					1 (1)				1 (1)
CHILI	Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes	SURRE-PRÉSEN- TÉ					1 (1)				1 (1)
CHINE	Groupe des États d'Asie et du Pacifique	SOUS-REPRÉ- SENTÉ			1 (1)	1	3	6	5 (1)	10 (6)	25 (8)
COLOMBIE	Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes	FOUR-CHETTE				5 (1)	1	5 (1)			11 (2)
COSTA RICA	Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes	FOUR-CHETTE					1	1			2
CÔTE D'IVOIRE	Groupe des États d'Afrique	FOUR-CHETTE				1					1
CUBA	Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes	SOUS-REPRÉ- SENTÉ				1	1		1		3
DANEMARK	Groupe des États d'Europe occidentale et autres États	FOUR-CHETTE	1 (1)					3 (2)			4 (3)
DJIBOUTI	Groupe des États d'Afrique	SOUS-REPRÉ- SENTÉ					1				1
ÉGYPTE	Groupe des États d'Afrique	SURRE-PRÉSEN- TÉ				1	2 (1)	1			4 (1)

État Membre	Région	Statut	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total
ÉRYTHREE	Groupe des États d'Afrique	FOUR-CHETTE							1 (1)		1 (1)
ESPAGNE	Groupe des États d'Europe occidentale et autres États	SURRE-PRÉSENTÉ				2 (1)	3	8 (2)	13 (4)	1	26 (7)
ESWATINI	Groupe des États d'Afrique	FOUR-CHETTE						1 (1)			1 (1)
ÉTHIOPIE	Groupe des États d'Afrique	SURRE-PRÉSENTÉ				2 (1)	4 (3)	1 (1)	1		8 (5)
ÉQUATEUR	Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes	SURRE-PRÉSENTÉ						1		1	2
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	Groupe des États d'Europe occidentale et autres États	SOUS-REPRÉSENTÉ			2 (2)	8 (3)	10 (4)	14 (5)	16 (7)	1 (1)	51 (22)
FÉDÉRATION DE RUSSIE	Groupe des États d'Europe orientale	SOUS-REPRÉSENTÉ				2	2 (1)	1		1	6 (1)
FIDJI	Groupe des États d'Asie et du Pacifique	FOUR-CHETTE				1			3 (1)		4 (1)
FINLANDE	Groupe des États d'Europe occidentale et autres États	SURRE-PRÉSENTÉ				3 (2)	2 (2)	7 (2)	4 (2)	2	18 (8)
FRANCE	Groupe des États d'Europe occidentale et autres États	SURRE-PRÉSENTÉ			1		4 (1)	12 (1)	13 (2)	6 (1)	36 (5)
GAMBIE	Groupe des États d'Afrique	FOUR-CHETTE							1 (1)		1 (1)
GÉORGIE	Groupe des États d'Europe orientale	FOUR-CHETTE						1		1 (1)	2 (1)
GHANA	Groupe des États d'Afrique	FOUR-CHETTE						1 (1)	2 (2)		3 (3)
GRÈCE	Groupe des États d'Europe occidentale et autres États	FOUR-CHETTE				1 (1)	3 (2)	2		3	9 (3)
GUATÉMALA	Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes	FOUR-CHETTE						1			1
GUYANA	Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes	FOUR-CHETTE						1			1 (1)
HONDURAS	Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes	FOUR-CHETTE						1			1



État Membre	Région	Statut	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total
INDE	Groupe des États d'Asie et du Pacifique	FOUR-CHETTE		1		1	6 (2)	7 (3)	4 (1)	1	20 (6)
INDONÉSIE	Groupe des États d'Asie et du Pacifique	FOUR-CHETTE					2 (2)	1			3 (2)
IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D')	Groupe des États d'Asie et du Pacifique	FOUR-CHETTE					1				1
IRAQ	Groupe des États d'Asie et du Pacifique	FOUR-CHETTE					1				1
IRLANDE	Groupe des États d'Europe occidentale et autres États	SURREPRÉSENTÉ					1 (1)	2	3 (1)		5 (2)
ITALIE	Groupe des États d'Europe occidentale et autres États	SURREPRÉSENTÉ				2 (1)	3 (2)	9	11 (3)	6 (4)	31 (10)
JAPON	Groupe des États d'Asie et du Pacifique	SOUS-REPRÉSENTÉ			1 (1)	1	4 (1)	6	4 (1)	6 (2)	22 (5)
JORDANIE	Groupe des États d'Asie et du Pacifique	FOUR-CHETTE				1 (1)		1 (1)	1	1 (2)	4 (3)
KAZAKHSTAN	Groupe des États d'Asie et du Pacifique	FOUR-CHETTE						1 (1)	1	1	3 (1)
KÉNYA	Groupe des États d'Afrique	SURREPRÉSENTÉ			2 (2)		3 (3)	20 (15)	23 (19)	8 (7)	56 (47)
KIRGHIZISTAN	Groupe des États d'Asie et du Pacifique	FOUR-CHETTE					1		1		2
LIBAN	Groupe des États d'Asie et du Pacifique	SURREPRÉSENTÉ				1 (1)	1 (1)	2	3 (3)		7 (4)
LIBYE	Groupe des États d'Afrique	NON REPRÉSENTÉ						2			2
LUXEMBOURG	Groupe des États d'Europe occidentale et autres États	SOUS-REPRÉSENTÉ						1			1
MALAWI	Groupe des États d'Afrique	SURREPRÉSENTÉ						1 (1)			1 (1)
MAURICE	Groupe des États d'Afrique	FOURCHETTE					1 (1)		1		2 (1)
MALAISIE	Groupe des États d'Asie et du Pacifique	FOUR-CHETTE					1	1	1		3
MAURITANIE	Groupe des États d'Afrique	FOUR-CHETTE					1	1			2
MAROC	Groupe des États d'Afrique	SURREPRÉSENTÉ					1	4 (3)			5 (3)

État Membre	Région	Statut	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total
MEXIQUE	Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes	SURREPRÉSENTÉ			2 (1)	1	3 (1)	1			7 (2)
NAMIBIE	Groupe des États d'Afrique	SOUS-REPRÉSENTÉ					1				1
NÉPAL	Groupe des États d'Asie et du Pacifique	FOURCHETTE						1 (1)	2	1 (1)	4 (2)
NIGER	Groupe des États d'Afrique	FOURCHETTE						2 (1)			2
NIGÉRIA	Groupe des États d'Afrique	FOURCHETTE					1	1	1 (1)	1 (1)	4 (2)
NOUVELLE-ZÉLANDE	Groupe des États d'Europe occidentale et autres États	FOURCHETTE				1 (1)	1 (1)	2	1		5 (2)
NORVÈGE	Groupe des États d'Europe occidentale et autres États	SOUS-REPRÉSENTÉ					1		1		2
PAKISTAN	Groupe des États d'Asie et du Pacifique	FOURCHETTE				1	1	2 (1)			4 (1)
PAYS-BAS	Groupe des États d'Europe occidentale et autres États	SURREPRÉSENTÉ					6 (4)	6 (2)	5 (3)	4 (3)	21 (12)
PÉROU	Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes	SURREPRÉSENTÉ				1	1		1 (1)	1	4 (1)
PHILIPPINES	Groupe des États d'Asie et du Pacifique	FOURCHETTE					2	2	3		7
POLOGNE	Groupe des États d'Europe orientale	FOURCHETTE				1		1 (1)		2	4 (1)
PORTUGAL	Groupe des États d'Europe occidentale et autres États	SURREPRÉSENTÉ				1 (1)		2			3 (1)
RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE	Groupe des États d'Asie et du Pacifique	FOURCHETTE							2		2
RÉPUBLIQUE DE CORÉE	Groupe des États d'Asie et du Pacifique	SOUS-REPRÉSENTÉ					1	3 (2)	2 (2)	4 (3)	10 (7)
R.D. CONGO	Groupe des États d'Afrique	FOURCHETTE						1 (1)			1 (1)
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	Groupe des États d'Europe orientale	FOURCHETTE					1				1
RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE	Groupe des États d'Afrique	FOURCHETTE		2 (1)			1 (1)	1 (1)			4 (3)

État Membre	Région	Statut	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total
ROUMANIE	Groupe des États d'Europe orientale	FOUR-CHETTE							3		3
ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD	Groupe des États d'Europe occidentale et autres États	SURREPRÉSENTÉ			3 (1)	11 (6)	13 (8)	7 (3)	2		36 (18)
RWANDA	Groupe des États d'Afrique	FOUR-CHETTE					1 (1)	1 (1)			2 (2)
SAINTE-LUCIE	Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes	NON REPRÉSENTÉ					2				2
SÉNÉGAL	Groupe des États d'Afrique	FOUR-CHETTE				1	1 (1)				2 (1)
SINGAPOUR	Groupe des États d'Asie et du Pacifique	FOUR-CHETTE					1				1
SRI LANKA	Groupe des États d'Asie et du Pacifique	FOUR-CHETTE					2		1		3
SUÈDE	Groupe des États d'Europe occidentale et autres États	FOUR-CHETTE				4 (3)	2 (1)	2	7 (1)		15 (5)
SUISSE	Groupe des États d'Europe occidentale et autres États	FOUR-CHETTE				2	1	5 (1)	1		9 (1)
TANZANIE	Groupe des États d'Afrique	FOUR-CHETTE		2 (1)		1 (1)	1 (1)				4 (3)
THAÏLANDE	Groupe des États d'Asie et du Pacifique	FOUR-CHETTE					2 (1)	1			3 (1)
TRINITÉ-ET-TOBAGO	Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes	SURREPRÉSENTÉ				1		2 (1)			3 (1)
TUNISIE	Groupe des États d'Afrique	FOUR-CHETTE						1			1
TURQUIE	Groupe des États d'Europe occidentale et autres États	SOUS-REPRÉSENTÉ				1	1	1			3
TURKMÉNISTAN	Groupe des États d'Asie et du Pacifique	SOUS-REPRÉSENTÉ					1				1
OUGANDA	Groupe des États d'Afrique	SURREPRÉSENTÉ			2 (1)	3 (2)	5 (5)				10 (8)
UKRAINE	Groupe des États d'Europe orientale	FOUR-CHETTE					1				1
URUGUAY	Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes	SURREPRÉSENTÉ			1		2				3

État Membre	Région	Statut	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total
VÉNÉZUELA (RÉPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU)	Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes	SOUS- REPRÉ- SENTÉ					1 (1)	1 (1)	1		3 (2)
VIET NAM	Groupe des États d'Asie et du Pacifique	FOUR- CHETTE							1		1
YÉMEN	Groupe des États d'Asie et du Pacifique	FOUR- CHETTE					1				1
ZAMBIE	Groupe des États d'Afrique	FOUR- CHETTE							1		1
ZIMBABWE	Groupe des États d'Afrique	SURRE- PRÉSEN TÉ						1			1
<b>Total</b>											<b>778 292</b>

*Abréviations* : D = directeur ; P = administrateur ; SGA = secrétaire général adjoint ; SSG = sous-secrétaire general.

## Appendice 2

Le tableau suivant présente la liste des pays non représentés, sous-représentés et surreprésentés d'après le rapport du Secrétaire général sur la composition du Secrétariat : données démographiques relatives au personnel pour 2021.

Non représentés	Sous-représentés	Surreprésentés
<b>Andorre</b>	Afghanistan	Autriche
<b>Libye</b>	Grenade	France
<b>Timor-Leste</b>	Oman	Portugal
<b>Angola</b>	Antigua-et-Barbuda	Belgique
<b>Îles Marshall</b>	Guinée-Bissau	Allemagne
<b>Tuvalu</b>	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Espagne
<b>Belize</b>	Bahreïn	Bulgarie
<b>Monaco</b>	Japon	Irlande
<b>Émirats arabes unis</b>	République de Corée	Trinité-et-Tobago
<b>Brunéi Darussalam</b>	Brésil	Cameroun
<b>Nauru</b>	Koweït	Italie
<b>Vanuatu</b>	Fédération de Russie	Ouganda
<b>République populaire démocratique de Corée</b>	Cabo Verde (décembre 2019 : non représenté)	Canada
<b>Palaos</b>	Lesotho	Kenya
<b>Guinée équatoriale</b>	Saint-Vincent-et-les Grenadines	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
<b>Qatar</b>	Cambodge	Chili
<b>Kiribati</b>	Libéria	Liban
<b>Sainte-Lucie</b>	Saint-Marin (décembre 2019 : fourchette)	Uruguay
<b>République démocratique populaire lao</b>	Chine	Équateur
<b>Sao Tomé-et-Principe</b>	Liechtenstein (décembre 2019 : non représenté)	Malawi
	Arabie saoudite	Zimbabwe
	Comores	Égypte
	Luxembourg	Mexique
	Îles Salomon	Éthiopie
	Cuba	Maroc (décembre 2019 : fourchette)
	Micronésie (États fédérés de)	Finlande
	Soudan du Sud	Pays-Bas
	Djibouti (décembre 2019 : fourchette)	
	Mozambique	
	Suriname	
	Dominique	
	Namibie (décembre 2019 : fourchette)	
	Turkménistan	
	Gabon	
	Norvège	
	États-Unis d'Amérique	
	Venezuela (République bolivarienne du)	

### Appendice 3

Le tableau suivant présente la répartition des fonctionnaires du PNUE, à l'exception des accords multilatéraux sur l'environnement, affectés en dehors de Nairobi.

États Membres	Groupes régionaux	Lieux d'affectation																										Total général											
		Abidjan	Addis-Abeba	Almaty	Apia	Athènes	Bangkok	Beijing	Beyrouth	Bonn	Brasilia	Bruxelles	Busan	Cambridge	Copenhague	Genève	Jakarta	Kaboul	Khartoum	Kingston	Manama	Mexico	Moscou	New Delhi	New York	Nouakchott	Osaka		Panama	Paris	Port-au-Prince	Rabat	Riyad	Toyama	Vienne	Washington			
<b>Afghanistan</b>	Groupe des États d'Asie et du Pacifique							1																														1	
<b>Afrique du Sud</b>	Groupe des États d'Afrique								1				1		1														1									4	
<b>Albanie</b>	Groupe des États d'Europe orientale					1									1																							2	
<b>Algérie</b>	Groupe des États d'Afrique																												1									1	
<b>Allemagne</b>	Groupe des États d'Europe occidentale et autres États						2			1					4					1										7							15		
<b>Arabie saoudite</b>	Groupe des États d'Asie et du Pacifique								1																				1									2	
<b>Argentine</b>	Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes																										4											4	
<b>Australie</b>	Groupe des États d'Europe occidentale et autres États						1					1																										2	
<b>Autriche</b>	Groupe des États d'Europe occidentale et autres États						1								1													2								2		6	
<b>Azerbaïdjan</b>	Groupe des États d'Europe orientale														1																							1	
<b>Bangladesh</b>	Groupe des États d'Asie et du Pacifique						3								1											1												5	
<b>Barbade</b>	Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes														1					1																		2	
<b>Belgique</b>	Groupe des États d'Europe occidentale et autres États														2											1			1							1	1		6
<b>Bhoutan</b>	Groupe des États d'Asie et du Pacifique						1																															1	
<b>Brésil</b>	Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes											1			2												2	4											9
<b>Bulgarie</b>	Groupe des États d'Europe orientale																																			1		1	
<b>Cameroun</b>	Groupe des États d'Afrique	1																																				1	
<b>Canada</b>	Groupe des États d'Europe occidentale et autres États					1	1		1						8					1							1									1	2		16
<b>Chine</b>	Groupe des États d'Asie et du Pacifique						3	4					1		3														3									14	

États Membres	Groupes régionaux	Lieux d'affectation																										Total général											
		Abidjan	Addis-Abeba	Almaty	Apia	Athènes	Bangkok	Beijing	Beyrouth	Bonn	Brasilia	Bruxelles	Busan	Cambridge	Copenhague	Genève	Jakarta	Kaboul	Khartoum	Kingston	Manama	Mexico	Moscou	New Delhi	New York	Nouakchott	Osaka		Panama	Paris	Port-au-Prince	Rabat	Riyad	Toyama	Vienne	Washington			
<b>Colombie</b>	Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes															1											3	1									5		
<b>Costa Rica</b>	Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes																							1													1		
<b>Côte d'Ivoire</b>	Groupe des États d'Afrique	1																																			1		
<b>Cuba</b>	Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes															1																					1		
<b>Égypte</b>	Groupe des États d'Afrique															1																				2	3		
<b>Équateur</b>	Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes															1																				1	2		
<b>Espagne</b>	Groupe des États d'Europe occidentale et autres États															4									1		7	2									14		
<b>États-Unis d'Amérique</b>	Groupe des États d'Europe occidentale et autres États						2			1						7																		6			4	20	
<b>Éthiopie</b>	Groupe des États d'Afrique															1																					1		
<b>Fédération de Russie</b>	Groupe des États d'Europe orientale															1							1														1	3	
<b>Fidji</b>	Groupe des États d'Asie et du Pacifique				1		1																													1	3		
<b>Finlande</b>	Groupe des États d'Europe occidentale et autres États															5									1			1										7	
<b>France</b>	Groupe des États d'Europe occidentale et autres États					2	1			1		3				6																			9	1		23	
<b>Géorgie</b>	Groupe des États d'Europe orientale																																		1			1	
<b>Grèce</b>	Groupe des États d'Europe occidentale et autres États					3										1																						4	
<b>Guatemala</b>	Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes																			1																		1	
<b>Honduras</b>	Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes																																				1	1	
<b>Inde</b>	Groupe des États d'Asie et du Pacifique						3									2		1							2	1									1			1	11
<b>Indonésie</b>	Groupe des États d'Asie et du Pacifique						1																																1
<b>Iran (République islamique d')</b>	Groupe des États d'Asie et du Pacifique															1																						1	

États Membres	Groupes régionaux	Lieux d'affectation																											Total général												
		Abidjan	Addis-Abeba	Almaty	Apia	Athènes	Bangkok	Beijing	Beyrouth	Bonn	Brasilia	Bruxelles	Busan	Cambridge	Copenhague	Genève	Jakarta	Kaboul	Khartoum	Kingston	Manama	Mexico	Moscou	New Delhi	New York	Nouakchott	Osaka	Panama		Paris	Port-au-Prince	Rabat	Riyad	Toyama	Vienne	Washington					
<b>Iraq</b>	Groupe des États d'Asie et du Pacifique																																	1	1						
<b>Irlande</b>	Groupe des États d'Europe occidentale et autres États																																				2	2			
<b>Italie</b>	Groupe des États d'Europe occidentale et autres États						2						1		4									1				1		5									14		
<b>Japon</b>	Groupe des États d'Asie et du Pacifique					1	4			2					2										1			2		1									13		
<b>Jordanie</b>	Groupe des États d'Asie et du Pacifique									1																													1		
<b>Kazakhstan</b>	Groupe des États d'Asie et du Pacifique														1																								1		
<b>Kenya</b>	Groupe des États d'Afrique		1				1			1					3				1											1					1				9		
<b>Kirghizistan</b>	Groupe des États d'Asie et du Pacifique			1																																			2		
<b>Liban</b>	Groupe des États d'Asie et du Pacifique					1				1																										1			3		
<b>Libye</b>	Groupe des États d'Afrique						1			1																													2		
<b>Luxembourg</b>	Groupe des États d'Europe occidentale et autres États																																				1			1	
<b>Malaisie</b>	Groupe des États d'Asie et du Pacifique						3																																	3	
<b>Maroc</b>	Groupe des États d'Afrique																																			1				1	
<b>Mauritanie</b>	Groupe des États d'Afrique	1																																						1	
<b>Mexique</b>	Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes														1									1												1				4	
<b>Mongolie</b>	Groupe des États d'Asie et du Pacifique						1																																	1	
<b>Monténégro</b>	Groupe des États d'Europe orientale					1																															1			2	
<b>Népal</b>	Groupe des États d'Asie et du Pacifique						1																																	1	
<b>Niger</b>	Groupe des États d'Afrique																										1													1	
<b>Nigéria</b>	Groupe des États d'Afrique																																					1			1
<b>Norvège</b>	Groupe des États d'Europe occidentale et autres États																									1															1
<b>Ouganda</b>	Groupe des États d'Afrique														1																									1	
<b>Pakistan</b>	Groupe des États d'Asie et du Pacifique						1								1																									3	



États Membres	Groupes régionaux	Lieux d'affectation																												Total général							
		Abidjan	Addis-Abeba	Almaty	Apia	Athènes	Bangkok	Beijing	Beyrouth	Bonn	Brasilia	Bruxelles	Busan	Cambridge	Copenhague	Genève	Jakarta	Kaboul	Khartoum	Kingston	Manama	Mexico	Moscou	New Delhi	New York	Nouakchott	Osaka	Panama	Paris		Port-au-Prince	Rabat	Riyad	Toyama	Vienne	Washington	
<b>Pays-Bas</b>	Groupe des États d'Europe occidentale et autres États						1								3	1				1																	6
<b>Pérou</b>	Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes													1	1																						2
<b>Philippines</b>	Groupe des États d'Asie et du Pacifique						1								2														2								5
<b>Pologne</b>	Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes														2																						2
<b>Portugal</b>	Groupe des États d'Europe occidentale et autres États						1								1																						2
<b>République arabe syrienne</b>	Groupe des États d'Asie et du Pacifique								1																				1								2
<b>République de Corée</b>	Groupe des États d'Asie et du Pacifique						2								1																						3
<b>République tchèque</b>	Groupe des États d'Europe orientale											1																									1
<b>Roumanie</b>	Groupe des États d'Europe orientale														2																						2
<b>Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord</b>	Groupe des États d'Europe occidentale et autres États					2	1						1		4														2						1		11
<b>Sainte-Lucie</b>	Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes																			1							1									2	
<b>Sénégal</b>	Groupe des États d'Afrique																																		1		1
<b>Serbie</b>	Groupe des États d'Europe orientale																												1								1
<b>Singapour</b>	Groupe des États d'Asie et du Pacifique																								1												1
<b>Sri Lanka</b>	Groupe des États d'Asie et du Pacifique														1					1																	2
<b>Suède</b>	Groupe des États d'Europe occidentale et autres États		1				1								1								1				1	1									6
<b>Suisse</b>	Groupe des États d'Europe occidentale et autres États														4														1								5
<b>Thaïlande</b>	Groupe des États d'Asie et du Pacifique						2																														2
<b>Trinité-et-Tobago</b>	Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes														1					1																	2
<b>Tunisie</b>	Groupe des États d'Afrique					1																															1
<b>Turquie</b>	Groupe des États d'Asie et du Pacifique					1									1					1																	3

États Membres	Groupes régionaux	Lieux d'affectation																												Total général							
		Abidjan	Addis-Abeba	Almaty	Apia	Athènes	Bangkok	Beijing	Beyrouth	Bonn	Brasilia	Bruxelles	Busan	Cambridge	Copenhague	Genève	Jakarta	Kaboul	Khartoum	Kingston	Manama	Mexico	Moscou	New Delhi	New York	Nouakchott	Osaka	Panama	Paris		Port-au-Prince	Rabat	Riyad	Toyama	Vienne	Washington	
<b>Ukraine</b>	Groupe des États d'Europe orientale														1																					1	
<b>Uruguay</b>	Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes																											2									2
<b>Venezuela (République bolivarienne du)</b>	Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes														1																					1	
<b>Yémen</b>	Groupe des États d'Asie et du Pacifique								1																												1
<b>Total général</b>		3	2	1	1	14	43	4	8	7	2	5	1	3	2	95	1	1	1	8	1	1	1	3	12	1	3	25	61	1	1	2	1	6	12	333	